

Date de la séance  
Le 17 mars 2023

Date de convocation  
Le 10 mars 2023

Date d'affichage  
Le 10 mars 2023

Nombre de membres  
En exercice 09  
Présents 06  
Absents 03  
Procurations 00

N° 2023/01

OBJET : Approbation du  
Compte de Gestion du  
Receveur

Transmis à  
la Préfecture  
Le 21 mars 2023

Date de publication  
Le 21 mars 2023

Certifié exécutoire

**L'an deux mille vingt-trois,**

Le dix-sept mars à quatorze heures trente,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement  
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Mr Marc FERNANDEZ, Président,

**PRESENTS :**

M. Marc FERNANDEZ, Jacques DETOEUF  
Mmes Christine LEJEUNE, Odile HUGUES, Laetitia SERVEILLE, Rose-Marie  
ROQUES,

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations :** //

**Absents :**

M. Louis CLIQUOT DE MENTQUE  
Mmes Martine STARCKMANN, Régine HENRIQUES

Secrétariat général commun  
de la Haute-Garonne

27 MARS 2023

COURRIER ARRIVÉ

**Secrétaire de séance :** Mme Christine LEJEUNE

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la  
restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les  
décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des  
créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des  
mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le  
compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de  
développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du  
passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le  
montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,  
celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement  
ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui  
ont été prescrites de passer dans ses écritures,  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent  
régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal  
pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme  
par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la  
tenue des comptes.

Pour Copie Conforme  
Le Président,  
Marc FERNANDEZ

Pour Copie Conforme  
Le secrétaire de séance,  
Christine LEJEUNE



*(Signature of Marc Fernandez)*

*(Signature of Christine Lejeune)*

Date de la séance  
Le 17 mars 2023

Date de convocation  
Le 10 mars 2023

Date d'affichage  
Le 10 mars 2023

Nombre de membres  
En exercice 09  
Présents 06  
Absents 03  
Procurations 00

N° 2023/02

OBJET : Approbation du  
Compte Administratif

Transmis à  
la Préfecture  
Le 21 mars 2023

Date de publication  
Le 21 mars 2023

Certifié exécutoire

**L'an deux mille vingt-trois,**

Le dix-sept mars à quatorze heures trente,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement  
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Mr Marc FERNANDEZ, Président,

**PRESENTS :**

M. Marc FERNANDEZ, Jacques DETOEUF  
Mmes Christine LEJEUNE, Odile HUGUES, Laetitia SERVEILLE, Rose-Marie  
ROQUES,

Formant la majorité des membres en exercice de la Haute-Garonne

**Procurations :** //

**Absents :**

M. Louis CLIQUOT DE MENTQUE  
Mmes Martine STARCKMANN, Régine HENRIQUES

Secrétariat général commun

27 MARS 2023

COURRIER ARRIVÉ

Sous la présidence de Mme Christine LEJEUNE, chargée de la préparation des  
documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le Compte  
Administratif 2022 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses 2022	:	4 542.82 €
Recettes 2022	:	201.33 €
Excédent 2021 reporté	:	7 439.36 €
Excédent Total de clôture	:	<b>3 097.87 €</b>

**Investissement**

Dépenses 2022	:	0,00 €
Recettes 2022	:	0,00 €
Restes à réaliser	:	0,00 €
Besoin de financement	:	<b>0,00 €</b>

Hors de la présence de Monsieur FERNANDEZ Marc, Président, le Conseil  
d'Administration approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget du  
C.C.A.S. 2022.

Pour Copie Conforme  
Le Président,  
Marc FERNANDEZ

Pour Copie Conforme  
Le secrétaire de séance,  
Christine LEJEUNE



Date de la séance  
Le 17 mars 2023

Date de convocation  
Le 10 mars 2023

Date d'affichage  
Le 10 mars 2023

Nombre de membres

En exercice	09
Présents	06
Absents	03
Procurations	00

**L'an deux mille vingt-trois,**  
Le dix-sept mars à quatorze heures trente,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Marc FERNANDEZ, Président,

**PRESENTS :**

M. Marc FERNANDEZ, Jacques DETOEUF  
Mmes Christine LEJEUNE, Odile HUGUES, Laetitia SERVELLE, Rose-Marie ROQUES,

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations :** //

**Absents :**

M. Louis CLIQUOT DE MENTQUE  
Mmes Martine STARCKMANN, Régine HENRIQUES

**Secrétaire de séance :** Mme Christine LEJEUNE

N° 2023/03

**OBJET :** Affectation du  
Résultat

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Monsieur Marc FERNANDEZ, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Secrétariat général commun de la Haute-Garonne	un excédent de fonctionnement de	3 097.87 €
	- un déficit de fonctionnement de	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

27 MARS 2023 COURRIER ARRIVÉ	<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
	<b>A</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>
	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 4 341.49 €
	<b>B</b>	<b>Résultats antérieurs reportés</b>
	ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 439.36 €
	<b>C</b>	<b>Résultat à affecter</b>
	<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>3 097.87 €</b>
	<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	

Transmis à  
la Préfecture  
Le 21 mars 2023

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement	0.00 €

**Besoin de financement F =D+E** **0.00 €**

Date de publication  
Le 21 mars 2023

Certifié exécutoire

**AFFECTATION = C =G+H**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2)**

**DEFICIT REPORTE D 002**

**3 097.87 €**

0.00 €

3 097.87 €

0.00 €

Pour Copie Conforme  
Le Président,  
Marc FERNANDEZ

Pour Copie Conforme  
Le secrétaire de séance,  
Christine LEJEUNE





Date de la séance

Le 17 mars 2023

Date de convocation

Le 10 mars 2023

Date d'affichage

Le 10 mars 2023

Nombre de membres

En exercice	09
Présents	06
Absents	03
Procurations	00

N° 2023/04

OBJET : Vote du Budget  
Primitif 2023

**L'an deux mille vingt-trois,**

Le dix-sept mars à quatorze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Marc FERNANDEZ, Président,

**PRESENTS :**

M. Marc FERNANDEZ, Jacques DETOEUF

Mmes Christine LEJEUNE, Odile HUGUES, Laetitia SERVEILLE, Rose-Marie ROQUES,

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations :** //

**Absents :**

M. Louis CLIQUOT DE MENTQUE

Mmes Martine STARCKMANN, Régine HENRIQUES

**Secrétaire de séance :** Mme Christine LEJEUNE

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration les conditions de préparation du budget.

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il s'applique (article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Secrétariat général commun  
de la Haute-Garonne

27 MARS 2023

COURRIER ARRIVE

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, le budget primitif du C.C.A.S pour l'exercice 2023 :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :

**10 199.20 €**

Recettes :

**10 199.20 €**

Transmis à  
la Préfecture  
Le 21 mars 2023

Pour Copie Conforme  
Le Président,  
Marc FERNANDEZ

Pour Copie Conforme  
Le secrétaire de séance,  
Christine LEJEUNE

Date de publication  
Le 21 mars 2023

Certifié exécutoire

